

**NON  
au prix unique  
du livre  
le 11 mars  
2012!**

[www.prixunique-non.ch](http://www.prixunique-non.ch)



## Argumentaire romand

### A. Une situation actuelle de cartel

Le marché du livre en Suisse est un marché composé essentiellement d'importation : 80% des lectures des Romands sont importées, principalement de France.

Plusieurs acteurs entrent dans la chaîne de vente du livre : l'auteur, l'éditeur, le diffuseur, le distributeur et le libraire.

En Suisse romande, quatre diffuseurs se partagent l'essentiel du marché d'importation de livres : l'Office du livre de Fribourg (OLF), Interforum Suisse SA, Diffulivre SA et Servidis SA. Ces sociétés sont celles qui décident du prix des livres vendus aux librairies. A elles seules, l'OLF et Diffulivre disposent de la majorité absolue du marché.

Le groupe français Lagardère est pour le moins bien impliqué dans le commerce du livre en Suisse romande : il est notamment propriétaire des sociétés de diffusion en Suisse OLF SA et Diffulivre SA, des libraires suisses Payot SA, Naville SA et, à l'étranger, de plusieurs maisons d'éditions comme Armand Colin, Hatier, Hachette, Larousse, Le Livre de Poche ou Marabout. Au total, selon son site Internet, Lagardère possède 45 maisons d'édition dans l'Hexagone. Lagardère fait fort dans la confusion des genres : M. Jean-Marie Lebec, de France, occupe les fonctions de président des sociétés OLF SA, Naville SA et Payot SA.

Le groupe Planeta, d'origine espagnole, est propriétaire d'Editis, groupe français d'édition, issu de l'acquisition de Vivendi Universal par Lagardère. Deuxième maison d'édition française, Editis est propriétaire du diffuseur Interforum qui distribue ses ouvrages, tels que Robert Laffont, First Editions, Nathan, Pocket, Le Cherche midi, le Robert, etc.

Dernier diffuseur important, Servidis est le seul à ne pas être intégralement en mains étrangères : il appartient aux éditions genevoises Slatkine et aux éditions du Seuil.

Il apparaît ainsi que le marché du livre est complètement sclérosé par des cartels verticaux impressionnants. La grande majorité de la distribution d'ouvrages en Suisse est régie par des éditeurs étrangers, lorsque la commercialisation finale n'est pas concernée comme c'est le cas avec Payot.

Cette situation monopolistique explique évidemment le prix surfait des livres vendus en Suisse. La branche du livre parle de « tabelles », à savoir, en pourcentage, le montant réclamé en Suisse au-delà du prix vendu à l'étranger. Les acteurs du marché estiment qu'une tabelle de 30% est « modérée ». En réalité, elle signifie que vendre un ouvrage 30% plus cher en Suisse qu'en France est normal. Il sied de souligner ici que la TVA sur les livres en France est de 5.5% et de 2.5% en Suisse, encore 3% en faveur du marché helvétique.

## **B. Le cartel est aujourd'hui en danger**

Les importateurs fournissent ainsi l'essentiel des détaillants du livre : rares sont les libraires qui peuvent échapper aux diffuseurs en mains étrangères. Les quelques options qui restent aujourd'hui aux consommateurs pour échapper aux tarifs pratiqués par le cartel sont peu nombreuses :

- les achats à l'étranger,
- les achats dans les supermarchés qui vendent un nombre de livres restreint mais à prix cassé puisque commandés en masse,
- certaines rares librairies frontalières qui se fournissent directement en France, et, surtout,
- les achats via Internet, par des sites comme Amazon, qui pratiquent les prix étrangers.

Les libraires font mine de minimiser l'impact des achats à l'étranger et concentrent leurs critiques à l'égard des grandes surfaces, dépeintes un peu facilement comme les ogres de la branche.

En réalité, l'évolution des acquisitions sur Internet constitue certainement le moyen de pression le plus efficace contre le cartel du livre. Les chiffres en Suisse sont assez difficiles à estimer. On peut toutefois s'appuyer sur les statistiques françaises pour se faire une idée de la répartition du marché du livre entre libraires indépendants, grandes librairies, grandes surfaces spécialisées (FNAC), grandes surfaces non spécialisées et Internet. Il sied de souligner que les chiffres français correspondent à un marché dont le prix est uniformisé par la loi Lang : les consommateurs suisses ont davantage encore à acheter leurs ouvrages sur Internet vu les différences de prix.

| Lieu                              | 2003    | 2004    | 2005    | 2006    | 2007    | 2008    | 2009    |
|-----------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Librairies                        | 28.50%  | 26.90%  | 26.70%  | 25.80%  | 24.40%  | 24.50%  | 24.70%  |
| Grandes surfaces spécialisées     | 20.40%  | 21.80%  | 21.70%  | 21.80%  | 21.20%  | 21.60%  | 22.10%  |
| Grandes surfaces non spécialisées | 20.10%  | 20.10%  | 20.70%  | 21.20%  | 21.40%  | 19.90%  | 20.70%  |
| Internet                          | 3.20%   | 4.60%   | 5.40%   | 6.80%   | 7.90%   | 9.60%   | 10.00%  |
| Autre                             | 27.80%  | 26.60%  | 25.50%  | 24.40%  | 25.10%  | 24.40%  | 22.50%  |
| Total                             | 100.00% | 100.00% | 100.00% | 100.00% | 100.00% | 100.00% | 100.00% |

*Source : Service du livre et de la lecture, Ministère de la culture et de la communication, le secteur du livre : chiffres clés.*

La colonne « Autre » concerne les canaux de diffusions qui ne sont pas invoqués dans le cadre de la campagne sur le prix du livre : occasion, réseau de vente tels que Franceloisirs, courtage, kiosques, gares, etc.

On constate ainsi que le marché du livre, en France, dans une relative stabilité, montre que les ventes en grande surface n'évoluent guère, mais qu'Internet devient un canal de distribution privilégié, puisqu'il représente plus du tiers des ventes en librairies en 2009 déjà.

En Suisse, Internet dispose d'un argument de vente supplémentaire à la France : le prix, d'où l'intuition que la part de marché électronique pèse encore davantage que chez nos voisins français.

On constate ainsi aisément qu'Internet constitue une véritable concurrence pour le cartel organisé des groupes étrangers. Grâce à des services comme Amazon, les consommateurs suisses peuvent contourner les prix dictés par ces sociétés. Cette évolution fait une victime directe, les libraires, il est vrai, mais permet d'exercer une véritable pression sur des importateurs trop avides.

Récemment, Payot, par l'intermédiaire de son directeur Pascal Vandenberghe a annoncé un coup de poker qui pourrait révolutionner le marché du livre : le premier libraire romand va, dès juin 2012, s'approvisionner directement auprès des éditeurs français, contournant ainsi les diffuseurs appartenant pourtant au même groupe. Cet acte courageux nécessitera sans doute l'intervention de la COMCO pour forcer la main aux éditeurs réfractaires à l'idée de voir le juteux marché suisse devenir moins rentable. Cette intervention ne serait possible, évidemment, qu'à condition de ne pas

réglementer le prix du livre, la Commission fédérale de la concurrence n'ayant pas la compétence pour agir sur des marchés régulés.

### **C. Une ouverture que le prix unique promet d'empêcher**

Au regard de ces éléments, à savoir l'existence d'un véritable cartel de la production et distribution de livres en Suisse et la pression croissante d'Internet, la lecture de la loi sur le prix réglementé du livre (LPL) est fort intéressante. Une analyse de certains articles s'impose.

#### *Art. 2 : Champ d'application*

L'art. 2 stipule que les livres soumis à la loi sont ceux qui sont soit édités en Suisse, soit importés en Suisse à titre professionnel, soit commercialisés en Suisse. Ainsi, les sites Internet de vente de livres électroniques sont soumis au projet législatif.

#### *Art. 4 : Détermination du prix*

Là réside le nœud du projet. Selon la loi, « l'éditeur ou l'importateur détermine le prix de vente final des livres qu'il a édités ou importés ». Autrement dit, c'est aux sociétés évoquées ci-avant (Diffulivre, OLF, Interforum Suisse SA ou Servidis) de déterminer le prix de vente final. Actuellement, ces importateurs sont déjà tout-puissants pour fixer le prix de vente aux libraires, avec les résultats désastreux sur le prix des livres que l'on connaît. Avec la loi, leur pouvoir sera encore renforcé puisqu'ils décideront du prix de vente final pour les commerçants qui ne s'approvisionnent pas chez eux. C'est ainsi que la loi sur le prix unique devient un véritable instrument à cimenter le cartel des libraires : on l'admet, on le renforce.

Petit sucre pour faire mieux passer la pilule, le surveillant des prix (Monsieur Prix) pourra intervenir en réclamant du Conseil fédéral l'édition d'ordonnances dans les cas d'abus. Vu la position du Conseil fédéral et de M. Prix contre la loi et l'inefficacité démontrée de ces instruments, il va sans dire que cette mesure est principalement cosmétique et ne permettra pas de baisse du prix des ouvrages.

#### *Art. 5 et 6 : Application du prix*

Comme attendu, le prix de vente fixé par les importateurs devra être appliqué uniformément dans tous les commerces. Cependant, l'art. 6 permet néanmoins un rabais maximum de 5% sur ce prix.

Ici, l'argumentaire des milieux du livre qui consiste à opposer les librairies et les supermarchés tombent. En effet, si les consommateurs acquièrent leurs livres d'ores

et déjà dans des grandes surfaces, qu'est-ce qui les poussera à se ruer sur les petites librairies s'il subsiste une économie de temps (argument généralement avancé par les clients des supermarchés) et d'argent en faveur des grandes structures ? Rien, naturellement. Le prix unique du livre n'est pas orienté contre les grandes surfaces, mais contre les outils de pression qui subsistent contre le cartel du livre.

#### **D. Alors, vrai ou faux ?**

***Avec le prix unique du livre, on évitera la fermeture des petites librairies.***

Faux. En réalité, les petits commerces ferment face à la concurrence des grandes surfaces spécialisées et des grandes surfaces non spécialisées. A titre d'exemple, en 1994, 33% des ouvrages étaient acquis en France auprès de libraires contre 23% dans les grands magasins. Quinze ans plus tard, en 2009, la part de marché des libraires est passée à moins de 25% alors que celle des grandes surfaces a littéralement explosé : 42.9% des ouvrages y sont acquis.

Le prix unique du livre n'a donc rien changé à la fermeture des petites librairies durant les quinze dernières années. D'ailleurs, la France connaît une librairie pour environ 24'800 habitants contre 11'000 en Suisse : malgré l'absence de réglementation, notre pays dispose d'un réseau de libraires plus dense.

***Le prix unique du livre permettra de faire baisser le prix des livres.***

Faux. C'est même le contraire. La loi garantit que les livres aujourd'hui vendus moins cher dans les supermarchés vont voir leur prix augmenter (art. 6 de la loi) et que les livres sur Internet vont être vendus au prix suisse (art. 2 de la loi). Le seul argument qui pencherait pour une baisse des prix serait la possibilité d'intervention de M. Prix. Or, ce dernier a déjà eu l'occasion de tenter d'intervenir dans plusieurs secteurs réglementés, comme le prévoit la loi. Le résultat laisse songeur : on peut penser notamment aux actions du Surveillant des prix en matière de tarif des transports publics, des médicaments ou des télécommunications. Le résultat, plus que mitigé, montre que cette institution est parfaitement incapable d'empêcher les prix élevés.

***Le livre n'est pas un produit comme un autre, c'est un produit culturel.***

Vrai. Le livre mérite d'être protégé ; l'industrie d'importation, non. En tant que bien culturel, le livre bénéficie d'un taux de TVA réduit, ce qui représente une économie annuelle de 40 à 50 millions pour la branche. De surcroît, la Confédération participe pour des dizaines de millions de francs à l'édition avec ses Offices, Pro Helvetia ou la

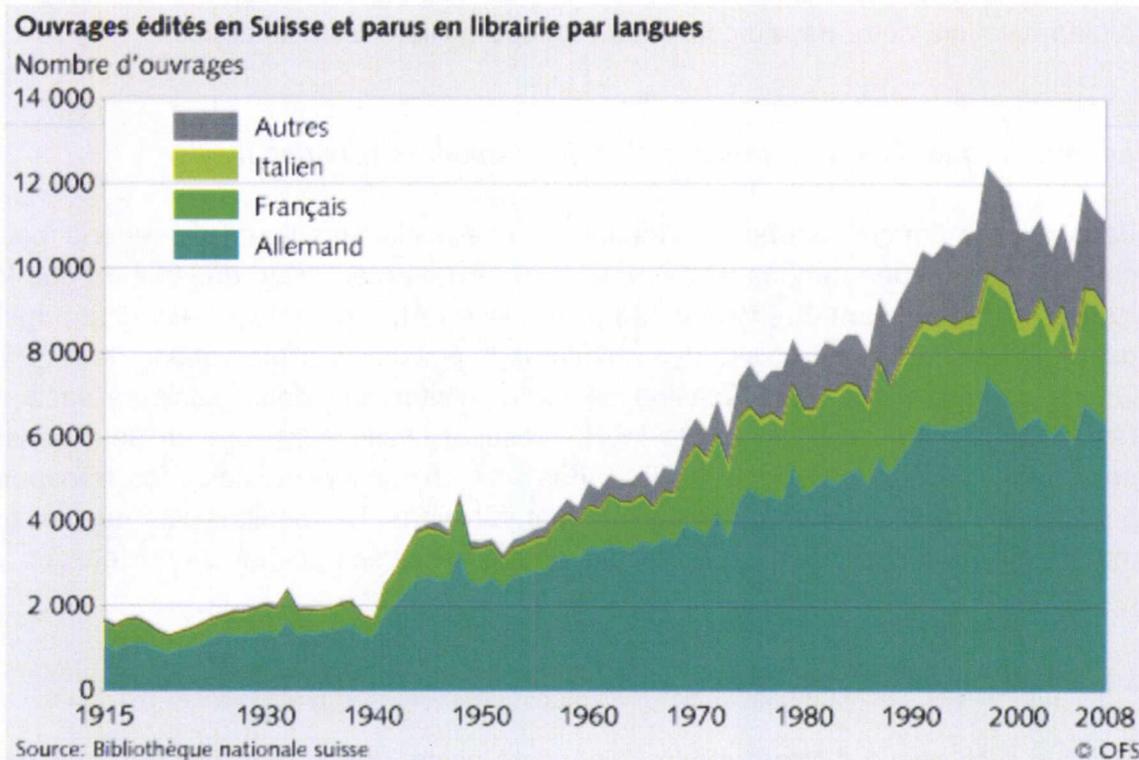
Bibliothèque nationale. Tout cela sans compter l'apport des cantons. Au total, on estime que plus de 200 millions de francs sont consacrés annuellement pour le livre. Le livre est déjà soutenu en Suisse alors que la loi sur le prix du livre vise à défendre les importateurs.

***Avec le prix du livre, on encourage les auteurs et la culture.***

Faux. Personne n'a pu prouver que le prix unique empêchait la fermeture des petites librairies, un simple coup d'œil dans les pays qui le pratiquent laisse d'ailleurs plutôt penser le contraire. Si le réseau des libraires s'appauvrit, les auteurs en pâtiront.

Avec le prix unique, on va encore renchérir le prix des ouvrages en limitant les canaux de distribution alternatifs. Aujourd'hui, de nombreuses personnes à revenu modeste, comme les étudiants, utilisent les magasins sur Internet pour acheter leur livre à des prix acceptables. Avec la loi, ce ne sera plus possible. Encourager la culture, c'est la rendre accessible à tous, pas seulement à une élite fortunée !

Il est encore intéressant d'étudier ce graphique de l'OFS à propos de l'édition en Suisse.



On constate que la Suisse ne voit pas sa production littéraire s'effondrer, bien au contraire. Si le prix unique était aussi nécessaire que cela, on aurait pu observer une diminution claire de l'édition.

***Les opposants au prix unique ne proposent rien.***

Faux. Le vrai problème du livre en Suisse, c'est le cartel des importateurs. Quatre sociétés se partagent le marché et sont toutes en mains d'éditeurs étrangers. Il n'y a aucune concurrence et une entente sur le prix des ouvrages est assez vraisemblable.

Pour sauver les petits libraires, il faut leur permettre d'acheter leurs produits à des prix corrects, contrairement à ce que pratiquent les distributeurs aujourd'hui. Et pour cela, il faut casser le cartel.

La COMCO doit s'engager dans cette voie. La Conseillère nationale Isabelle Moret a d'ailleurs déposé une intervention parlementaire sur la question qui devra bientôt être traitée par les Chambres. Lutter contre un cartel, ce n'est pas le cimenter dans la loi.

***Migros qui finance le référendum, casse le prix des livres et tue les petits libraires.***

Faux. Cet argument moralisateur s'appuyant sur l'histoire de David contre Goliath est totalement faux. On l'a vu, en France, là où le prix est strictement le même dans les grandes surfaces, sur Internet et dans les petites librairies, la part de marché des supermarchés ne fait que grossir alors que celle des petits indépendants s'effondre.

De surcroît, un petit comparatif des prix entre supermarché (Ex Libris de Migros), grande librairie (Payot) et libraire indépendant (Les Yeux Fertiles, à Lausanne) montre que les prix ne sont pas si différents de l'un à l'autre.

Le tableau suivant a été établi sur la base des huit ouvrages dits « d'appel » qui sont censés amener le consommateur à la Migros pour, ensuite, lui vendre des petits pois, le 20 décembre 2011.

| Livre   | Payot     | Ex Libris | Yeux fertiles | Amazon CHF |
|---|-----------|-----------|---------------|------------|
| La femme au miroir<br>Eric-Emmanuel Schmitt                           | CHF 39.30 | CHF 38.90 | CHF 39.30     | CHF 25.29  |
| Betty<br>Arnaldur Indriason   | CHF 28.80 | CHF 28.90 | CHF 28.80     | CHF 20.69  |
| Remède Mortel<br>Harlan Coben   | CHF 35.00 | CHF 34.90 | CHF 35.00     | CHF 25.29  |
| Le Turquetto<br>Metin Arditi  | CHF 31.20 | CHF 30.90 | CHF 31.40     | CHF 22.42  |
| Le ravissement de Britney Spears Jean Rolin                           | CHF 28.70 | CHF 28.90 | CHF 28.70     | CHF 19.54  |
| Avant d'aller dormir<br>Steve J. Watson                               | CHF 38.30 | CHF 37.90 | CHF 38.30     | CHF 24.14  |
| Le vieux qui ne voulait pas fêter son<br>anniversaire, Jonas Jonasson | CHF 38.30 | CHF 37.90 | CHF 38.30     | CHF 24.14  |
| Désolations, David Vann   | CHF 38.00 | CHF 37.90 | CHF 38.00     | CHF 26.44  |

On constate ainsi au premier coup d'œil que la différence de prix entre les trois points de vente est minime, Payot affichant même un prix avantageux sur deux livres sur huit. Au total, en achetant les huit ouvrages, on dépense CHF 277.60 chez Payot contre CHF 276.20 chez Ex Libris, soit une économie de 1 franc 40 auprès du supermarché. Même la librairie indépendante s'en sort bien avec une différence de 1 franc 60. Au total, Ex Libris offre, sur ces huit produits « d'appel », un rabais moyen de 18 centimes...

A contrario, Amazon offre des rabais très substantiels de 32% en moyenne. Pourtant, le libraire en ligne ne cherche pas spécialement à casser le marché suisse, il ne fait qu'appliquer les tarifs français. D'ailleurs, si le prix unique est rejeté, Amazon ne pourrait pas se lancer dans une guerre des prix, ceux-ci étant fixés par la loi française pour les prix francophone.

#### **A lire :**

**Jean-Jacques Schaer, « Prix unique du livre ? Pas d'accord »**

[http://www.cultureenjeu.ch/?a=8,17&num\\_id=61&art\\_id=147](http://www.cultureenjeu.ch/?a=8,17&num_id=61&art_id=147)

**Domaine public : « Prix unique du livre : recette illusoire »**

<http://www.domainepublic.ch/articles/9909>

**Domaine public : « Prix unique du livre : un drôle de bidule »**

<http://www.domainepublic.ch/articles/17103>